



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Mars 2010

Date de la convocation 17 Mars 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SÉGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIÈRES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.SEGURA René, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis.</p>		

Objet : Protocole relatif à l'aménagement de la réduction du temps de travail – Avenant n°2

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que les travaux du comité technique paritaire de la Communauté de communes ont en grande partie porté, ces derniers mois, sur un projet d'avenant au protocole sur l'aménagement de la réduction du temps de travail des agents de la Communauté de communes du Clermontois.

Il précise qu'approuvé par délibération du 12 décembre 2001, ce protocole d'accord a été modifié par délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2002, lors de la création de la brigade intercommunale de gardes champêtres.

Depuis, le développement des services et des compétences de la Communauté de communes, l'évolution de ses missions et les dispositions réglementaires telles que celles relatives à la « journée de solidarité » imposent un nouvel avenant.

Ainsi, les modifications proposées portent sur :

- Les dispositions relatives à la « Journée de solidarité »,
- La prise en compte de la pause réglementaire de 20 minutes dans le temps de travail pour les services effectuant au moins six heures consécutives de travail,
- La majoration spéciale pour travail intensif de l'indemnité pour travail de nuit.
- La nouvelle organisation du temps de travail du centre technique intercommunal, de la brigade de gardes champêtres ainsi que du service « Jeunesse ».

Le projet, annexé à la présente, a reçu à l'unanimité l'avis favorable du Comité technique paritaire, réuni le 2 mars 2010.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant n°2 au protocole relatif à l'aménagement de la réduction du temps de travail des agents de la Communauté de communes du Clermontais. Les modifications proposées tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.